

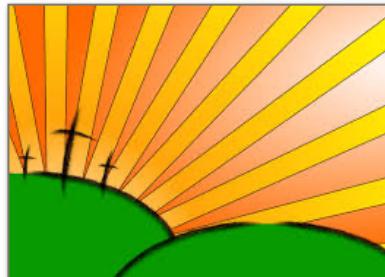
Mensuel marianiste

« À celui qui est sans vigueur, il prodigue le réconfort. »

Is 40, 29

Dans quelques jours, en route vers Pâques !

Ce temps du carême qui approche à grands pas a toujours été pour moi mon temps liturgique préféré. **Mercredi le 18 février**, marquera notre entrée dans cette période avec la célébration des Cendres. Nous aurons 40 jours de préparation du cœur pour revisiter les grands thèmes de la vie chrétienne et nous ajuster encore plus à la sainte volonté de Dieu. La résurrection du Christ est notre espérance et nous allons creuser le mystère de l'amour infini de notre Dieu. Notre foi deviendra plus vive et plus engagée, notre foi fera de nous des témoins vivants de Pâques. Alors, il n'y a rien de triste ou de pénible de parcourir ce chemin ! Le Seigneur fera route avec nous. La messe des Cendres sera mercredi 18 février à **9h** au Centre marianiste. Bienvenue à tous.



Ressourcements

Il reste encore quelques places pour venir vivre la journée offerte aux couples. Faire un ressourcement ensemble, ça aide à durer dans le temps mais surtout à rester en amour même après plusieurs années de mariage. Cette pause pour votre couple est prévue pour **samedi le 28 février**. C'est toute la journée et ça se termine par un beau souper à la fondue dans une atmosphère chaleureuse. Avec cet envoi du mensuel, vous trouverez une affiche à partager abondamment autour de vous. À qui la chance ?

Aussi, nous sommes en train de vous concocter un ressourcement **100% franciscain** ! Prenez note que le samedi **11 avril** le frère Néhémie, franciscain, sera des nôtres pour nous faire découvrir saint François d'Assise dont c'est le 800ème anniversaire cette année ainsi que le bienheureux père Frédéric Jansonne qui a oeuvré au Cap-de-la-Madeleine. Il ne faut pas manquer cela. Alors, à vos calendriers ! Nous aurons plus de détails prochainement mais vous pouvez vous pré-inscrire dès maintenant. 418-882-0002

Suivez-nous
sur Facebook
ou
Consultez notre
site web au
www.centremari-aniste.org

Abonnement au MM

Votre Centre marianiste publiera le 10 de chaque mois ce mensuel pour vous tenir bien informés de la vie au Centre. Vous le recevrez par courriel seulement. Nous avons votre nom dans notre banque de données mais si vous ne désirez plus recevoir de publication, veuillez nous écrire à centremarianiste@gmail.com ou nous téléphoner au 418-882-0002 et nous vous désabonnerons dès que possible.



Centre marianiste
d'éducation de la
foi

1525 Chemin du Bord-de-
L'Eau St-Henri
GOR 3E0
418-882-0002

Chosen -saison 2

Vous aimeriez vous joindre en présentiel au groupe qui va visionner la saison 2 prochainement ? Donnez-nous votre nom. Les rencontres auront lieu **les mardis soirs** au Centre marianiste dès 19h.

Horaire des messes

Tous les mercredis, jeudis et vendredis à 9h.
Chapelet médité à 8h30

Capsule #4 Avant la communion, certains prêtres, invitent les gens qui ne peuvent pas communier à s'approcher quand même, les mains sur le coeur, pour recevoir une bénédiction ? Pourquoi des personnes ne pourraient pas communier ?

Pour s'approcher de la table eucharistique, il faut, à prime abord, **être en communion avec l'Église**, Corps du Christ et en communion avec les enseignements de Jésus, les commandements de Dieu. Que veut dire être en communion? La communion ecclésiale est avant tout une union avec Dieu, qui se prolonge dans la fraternité entre les hommes. Elle implique une fidélité à la Parole et aux commandements. Elle signifie que nous sommes en accord avec la **foi de l'Église et avec nos frères et soeurs dans l'unité avec le pape**. Il y a une communion sacramentelle, avec le Pain de vie, et une communion fraternelle avec les vivants et les esprits bienheureux.

Pour communier à la messe, il est nécessaire d'être baptisé et d'avoir fait une préparation adéquate, avec des catéchèses, pour comprendre ce qu'est la communion. Ce n'est pas une bonne chose, par exemple, qu'un parent donne un petit morceau d'hostie à son tout-petit qui n'est pas en âge de comprendre. L'hostie est réellement le Corps du Christ présent qui se donne à nous comme nourriture spirituelle. Si quelqu'un ne croit pas en cette sainte présence, il n'est pas en communion et ne devrait pas communier.

D'autre part, l'Église nous dit dans le droit canon (c,916) ou au catéchisme de l'Église catholique #1415 qu'une personne qui a conscience d'être en état de péché grave (mortel) doit d'abord se confesser avant de communier pour revenir dans la communion. Car le péché nous coupe de la relation avec Dieu et avec les hommes. Ce péché mortel brise l'état de grâce. C'est vrai que nous sommes tous de pauvres pécheurs et c'est pourquoi, il y a deux moments dans la messe pour nous reconnaître comme pécheurs; au début de la célébration et juste avant la communion « Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri ». La communion efface le péché vénial (#1394) elle vient nous fortifier et nous aider à ne plus tomber dans le péché vénial (péché de moindre gravité) mais vivre régulièrement le sacrement du pardon nous fait mieux profiter des grâces qui y sont rattachées.

Il y a aussi des situations de vie où des personnes ne vivent pas selon les enseignements de l'Église par exemple en ce qui concerne le sacrement du mariage et son indissolubilité et les unions en dehors du sacrement du mariage. Une personne dont le mariage est reconnu comme toujours valide, même si elle est divorcée et remariée civilement n'est pas en pleine communion avec l'Église. Les divorcés peuvent donc communier s'ils ne sont pas remariés et s'ils ne vivent pas en concubinage. C'est toute la grandeur de l'alliance que Dieu fait avec nous qui fait défaut dans ces situations. Les couples qui vivent ainsi devraient rencontrer un prêtre et aborder le sujet en cherchant comment mieux vivre la communion avec l'Église.

Les chrétiens non catholiques qui ne partagent pas notre foi en l'eucharistie ne sont pas en pleine communion et sont invités à ne pas communier.

L'Église nous demande aussi de bien nous préparer à la communion eucharistique en observant un jeûne de une heure et de manifester dans notre attitude corporelle (gestes, vêtements) le respect, la solennité la joie de ce moment où le Christ devient notre hôte (#1387). La communion eucharistique n'est pas un dû mais un don de Dieu à accueillir humblement.

Vos questions nous intéressent. Vous aimeriez trouver des éléments de réponse ? Écrivez-nous.